

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-000438 / 51885949
Model Emballages S.A., 1510 Moudon
Ligne onduleuse, lignes transformations: machines Bobst, Slotter et PCR –
expédition et entretien.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.02.2013–31.01.2016 (Renouvellement)
- 13-000072 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Ensemble des ateliers
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-000240 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Secteur FF&P conditionnement, bâtiments 302/440
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
01.01.2013–30.04.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 12-002159 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production, bâtiments 415 / 351-382 / 352-371 / 399 / 398 / 337-317
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
01.01.2013–31.12.2015 (Modification)
- 12-002158 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production; Superviseur Opérationnel Site (SOS)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H
03.09.2012–31.12.2013 (Nouveau permis)

- 12-002160 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production, bâtiments 452-363 / 334
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.01.2013–31.12.2015 (Modification)
- 13-000075 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usine 6 (3 machines): ligne de réticulation horizontale THT-LR2
(ligne 6, extrusion horizontale)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

5 mars 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail